



Places d'apprentissage pour les formations professionnelles initiales d'employé-e de commerce AFP et CFC

Formation en entreprise

Grâce à la réforme, la formation professionnelle initiale est encore plus systématiquement axée sur la pratique professionnelle. Pour la formation en entreprise, des instruments de mise en œuvre simples et efficaces sont mis à disposition pour soutenir les formateurs et formatrices dans leur travail. Les instruments de mise en œuvre pour la formation initiale de deux ans avec attestation de formation professionnelle et pour celle de trois ans avec certificat fédéral de capacité sont harmonisés. C'est ainsi que le bon rapport coût-bénéfice peut être maintenu pour les entreprises formatrices.

Employé-e de commerce AFP

Les autorisations de formation existantes conservent leur validité. Les nouvelles entreprises doivent obtenir une autorisation de formation auprès de l'office cantonal de la formation professionnelle concerné. Les exigences professionnelles posées à un formateur ou à une formatrice sont décrites à l'article 10 de l'ordonnance sur la formation.

Employé-e de commerce CFC

Les autorisations de formation existantes conservent leur validité. Les nouvelles entreprises doivent obtenir une autorisation de formation auprès de l'office cantonal de la formation professionnelle concerné. Les exigences professionnelles posées à un formateur ou à une formatrice sont décrites à l'article 14 de l'ordonnance sur la formation.

Les différents contextes et points forts des personnes en formation ainsi que les différents besoins des entreprises formatrices sont pris en compte avec les domaines à choix, les possibilités d'approfondissement en troisième année de formation (options) et la possibilité d'effectuer la maturité professionnelle en cours de formation.



Domaines à choix

Avant le début de la formation, les personnes en formation doivent choisir un domaine à choix en concertation avec l'entreprise formatrice : domaine à choix a « **deuxième langue étrangère** »¹ (connaissances orales et écrites approfondies) ou domaine à choix b « **travail de projet individuel** » (communication orale et acquisition de compétences culturelles dans une deuxième langue étrangère).

Options

Au cours de la troisième année de formation, les personnes en formation approfondissent des compétences opérationnelles spécifiques en accord avec leur domaine d'activité opérationnel. Pour ce faire, les parties au contrat d'apprentissage choisissent, à la fin de la deuxième année de formation, l'une des quatre options² disponibles. Dans l'idéal, les personnes en formation effectuent leur troisième année d'apprentissage dans ce domaine d'approfondissement. Ainsi, elles peuvent appliquer et approfondir dans l'entreprise les compétences acquises à l'école professionnelle. Pour ce faire, elles disposent d'instruments de mise en œuvre spécifiques communs à plusieurs branches (mandat pratique et grille de compétences). Les domaines d'application actuels des entreprises formatrices sont déterminants pour la sélection des personnes en formation.

- Option Finances : dans le cadre de l'entreprise, les personnes en formation peuvent effectuer des tâches comptables et participer à la comptabilité des salaires et à l'établissement des comptes annuels.
- Option Langue standard : dans le cadre de l'entreprise, les personnes en formation peuvent mener des entretiens de conseil et de vente exigeants et/ou des entretiens de négociation dans la langue nationale de la région.
- Option Langue étrangère : dans le cadre de l'entreprise, les personnes en formation peuvent mener des entretiens de conseil et de vente exigeants et/ou des entretiens de négociation en anglais ou dans une deuxième langue nationale.
- Option Technologie : dans le cadre de l'entreprise, les personnes en formation peuvent mettre en place et gérer des bases de données et des systèmes de gestion de contenu, ainsi qu'aider les collaborateurs et collaboratrices à introduire des bases de données et des logiciels et résoudre les problèmes correspondants. En outre, les conditions d'exploitation sont réunies pour que les personnes en formation puissent évaluer de grands ensembles de données à l'aide de programmes appropriés et traiter les résultats.

¹ Dans le cadre de la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1), le **domaine à choix a** est imposé.

² Dans la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1), le choix se fait parmi les options suivantes : finances ; communication dans la langue nationale ; communication dans la langue étrangère. En ce qui concerne la MP 2 (après la formation professionnelle initiale), il n'y a pas de restrictions dans le choix des options.